



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DES ACTIVITÉS MARITIME

AVIS AUX USAGERS

Les navigateurs sont informés que:

A l'occasion du départ de la frégate Hermione le 18 avril 2015 les activités maritimes sont réglementées et font l'objet de restrictions dans différentes zones situées à l'embouchure de la Charente et dans la rade d'Aix.

Pour plus de renseignements, bien vouloir consulter l'arrêté du Préfet Maritime de l'Atlantique n° 22/2015 du 02 avril 2015, ainsi que sa carte annexée. L'arrêté peut être consulté dans les mairies, dans les capitaineries des ports, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime (05 46 28 38 68) ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://www.premaratlantique.gouv.fr/arretes.htmlframe=download-arretes.php&fichier=1065>

Fait à La Rochelle, le - 7 AVR. 2015

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Reynald VALLEE



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DES ACTIVITÉS MARITIME

AVIS AUX USAGERS

Les usagers du fleuve Charente sont informés que

**La communauté d'agglomération Rochefort Océan
organise la remontée et la descente du fleuve Charente par
la frégate Hermione**

le samedi 18 avril 2015

La sécurité des personnes et des biens nécessite :

**l'interruption de la navigation sur le fleuve Charente du port de
commerce de Rochefort à la limite transversale de la mer le 18
avril 2015 de 14 heures à 23 heures**

**l'interdiction de la baignade dans le fleuve Charente du port de
commerce de Rochefort à la limite transversale de la mer le 18
avril 2015 de 14 heures à 23 heures**

Fait à La Rochelle, le - 1 AVR. 2015

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Reynald VALLEE